



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 16 décembre 2024 à 19h00 /
2024ko abenduaren 16ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
10 décembre 2024 / 2024ko abenduaren 10a	27	16

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Francis DOMANGÉ (ri)
 Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
 Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Sylvie MULLON (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)
 Xalbat GARAT (ek) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
 Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2024-65 Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque / Zentral fotovoltaiko bat ezartzeko eta baliatzeko jabego publikoa anarteko okupatzeko hitzarmena

La Commune d'Ascain, souhaitant promouvoir la promotion des Energies Renouvelables sur son territoire, propose la mise à disposition d'une partie de la toiture du trinquet afin de permettre la réalisation d'une installation de production photovoltaïque.

Dans ce cadre, la société I-ENER a fait part de son intérêt à la commune pour réaliser une installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment.

Pour ce faire, la Commune doit autoriser I-ENER à occuper la couverture du pan sud de la toiture du Trinquet. La surface mise à disposition serait de 180 m² et correspond à la surface d'emprise de l'installation photovoltaïque qui sera installée.

I-ENER utilisera le patrimoine public à l'unique fin de concevoir, réaliser et exploiter une centrale photovoltaïque dont l'électricité sera injectée sur le réseau public d'électricité.

La présente autorisation sera conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels qui prendra fin à l'issue d'un délai de 25 ans à compter de la date de mise en service de l'installation photovoltaïque.

I-ENER sera autorisé à percevoir et conserver les recettes tirées de l'exploitation de l'équipement mis à disposition.

I-ENER s'engage à exploiter les biens loués dans des conditions conformes à leur destination et uniquement pour l'exploitation de l'énergie produite par l'installation photovoltaïque composée de panneaux d'une puissance unitaire de 450 Wc et d'une surface unitaire de 2,01m², installé en surimposé du bac acier.

En contrepartie de la mise à disposition de son toit, la Commune d'Ascain recevra une redevance d'occupation fixée à 1€ symbolique par an valable sur toute la durée de la convention.

I-ENER s'engage à prendre à sa charge les coûts de la nouvelle couverture à l'endroit des panneaux. La couverture tuile sera donc enlevée à cet endroit pour être remplacée par un bac acier neuf.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente pour l'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au bénéfice de la société I-ENER.

Le Conseil municipal d'Ascain, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation annexée à la présente avec la société I-ENER.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gainera egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiazaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

